



© CD36

ENVIRONNEMENT

## Face au fléau des frelons asiatiques, le Département de l'Indre soutient les apiculteurs

**Qui dit arrivée du printemps, dit également arrivée des frelons asiatiques. Véritable menace ayant surgi en France en 2004, le Département de l'Indre a voulu affirmer sa volonté de soutenir les apiculteurs du département. Ainsi, ce sont près de 500 pièges à frelons asiatiques qui seront distribués aux apiculteurs prochainement, en association avec le Syndicat des Apiculteurs de l'Indre. La particularité de ces pièges, conçus par les Etablissements FORT, est qu'ils sont sélectifs : ils ne piègent que les frelons.**

Publié le 26 avril 2024

### L'initiative

Les frelons asiatiques sont des prédateurs pour les abeilles et les insectes (papillons, libellules, mouches...), mais ils sont également nuisibles pour la faune et les êtres humains. Associé au Syndicat des Apiculteurs de l'Indre, le Département de l'Indre a ainsi souhaité apporter son soutien aux apiculteurs du territoire, avec la distribution de 500 pièges au total. Cette opération permettra de lutter contre leur propagation et d'assurer une production plus sereine de miel pour les apiculteurs du département. Les 150 adhérents du Syndicat des Apiculteurs recevront un piège chacun, les 350 restants seront répartis sur le territoire pour expérimentation.

Les frelons asiatiques cherchent généralement à implanter leurs nids au printemps : il est donc recommandé d'installer des pièges à partir de la fin du mois de février afin d'augmenter les chances de piéger les femelles fondatrices.

### Chronologie de la propagation du frelon asiatique

La présence des frelons asiatiques en France a été identifiée durant l'année 2004 (source mnhn.fr).

La même année, un premier nid a été identifié en France dans le département du Lot-et-Garonne.

En 2010, d'autres pays d'Europe voisins de la France comme l'Espagne ou la Belgique furent touchés par l'expansion rapide de cet insecte.

On estime que depuis l'année 2018 toute la France est envahie par le frelon asiatique (source mnhn.fr).

La cause : cet insecte originaire des pays d'Asie a vraisemblablement transité dans des cargaisons de fret provenant de ces régions.



© CD36

### **Le piège**

Caractéristiques :

Composé de 2 parties séparables :

- Le réservoir contenant l'attractif (ex : sirop de fruit rouge + bière brune)

- Le piège en lui-même avec deux entrées

Dimensions : 250 (L) x 180 (l) x 290 (h) mm

Le fond est grillagé afin que le frelon ne se noie pas dans l'attractif, permettant au produit d'avoir une durée de vie plus longue. Le piège est également complètement étanche, le produit peut ainsi être directement ajouté à l'intérieur, et le dessus du piège est en plexiglass amovible lorsqu'il faut vider le produit.

Fabriqué par les Établissements FORT.

Un piège sélectif : les entrées sont conçues de telle sorte que les autres insectes puissent ressortir l'avantage de ce piège est donc de cibler uniquement les frelons.

*En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques, il convient de le signaler à la commune et de ne pas intervenir directement.*



© CD36

### **Comment reconnaître un frelon asiatique ?**

Le frelon asiatique est aisément reconnaissable, car c'est la seule guêpe sociale en Europe à avoir une couleur si foncée. Les adultes sont de couleur noire et leur thorax est entièrement brun noir, et présente des segments abdominaux bruns, bordés d'une fine bande jaune. Son 4e segment de l'abdomen est jaune orangé dans sa quasi-totalité. Sa tête est de couleur noire, sa face est jaune orangée, et ses pattes ont des extrémités jaunes. Le frelon asiatique s'étend sur 3 cm environ de long, il est donc un peu moins grand que son semblable européen. Lors d'une attaque, un frelon peut décimer plus de 40 abeilles. Pour l'Homme, les personnes allergiques piquées peuvent présenter des gonflements, des complications respiratoires, un choc anaphylactique et un œdème de Quincke.



#### DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639  
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36